

BORDEREAU DES FRAIS LIÉS À LA FOURNITURE D'ÉNERGIE (BASSE TENSION)

PRESTATION	MONTANT TTC (en Fcfp)
Frais de relance pour impayés	435
Frais de coupure pour impayés	6 300
Reconnexion immédiate	2 730
Frais de contrôle comptage	16 903
Frais de fraude	33 900
Frais de fraude avec changement de compteur	90 290

Les frais de relance ci-dessus correspondent à la valeur d'un envoi en recommandé avec accusé de réception. Cette valeur est actualisée à chaque changement du tarif correspondant par les services postaux.

Les autres frais ci-dessus sont actualisés chaque année au 1er mars suivant la formule ci-dessous :

$$F N = F N-1 * (0,1 + 0,8 ISC + 0,1 PSD)$$

Où :

F N = Frais de l'année N, après actualisation

F N-1 = Frais de l'année N-1

ISC = évolution en pourcentage de l'indice « salaire et charges » publié par l'ISPF, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

PSD = évolution en pourcentage de l'indice « Produits et Services Divers » publié au Journal Officiel de la Polynésie française, entre le mois de décembre de l'année N-2, et le mois de décembre de l'année N-1

CONTACTS UTILES :

EDT INFOS CONSEILS : 40 86 77 86

EDT DÉPANNAGE : 40 54 32 10

Email : clientele@edt.engie.com

www.edt.pf

 EDT ENGIE